

02 AVR. 2019

CICLIC
Agence Régionale du Centre Val de Loire
pour le livre, l'image et la culture numérique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 mars 2019

Le quinze mars deux mille dix-neuf, à quinze heures trente, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu au Minotaure à Vendôme, sur convocation de Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, présidente du conseil d'administration de l'agence, en date du quinze février deux mille dix-neuf.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Estelle COCHARD ; Madame Nadine BOISGERAULT ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Véronique PEAN ; Madame Josette PHILIPPE, Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT ; Madame Alix TERY-VERBE ;

L'Etat :

Monsieur Fabrice MORIO ; Monsieur Luc NOBLET ;

Le Maire de Château-Renault

Monsieur Michel COSNIER

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Claude CADET ; Madame Véronique CHAMPIGNY ; Madame Emmanuelle DUNAND ;

Les représentants du personnel :

Madame Marie Laure BOUKREDINE ; Madame Julie GERMAIN

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Madame Katia BEGUIN ; Madame Anne BESNIER ; Monsieur Benjamin CADON, Monsieur Jean-Yves De LEPINAY ; Madame Maryline LAPLACE ; Madame Jessica ROSSELET ;

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Madame Véronique BARCELO, directrice de la culture et du patrimoine du Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Madame Laure CLUZEAU, responsable administratif et financier par interim ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic ; Madame Coraline PEZAIRE, chargée de mission industries culturelles et développement de partenariats privés au Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Monsieur Emmanuel PORCHER, directeur général délégué à l'éducation, à l'égalité des chances et à la vie citoyenne au Conseil Régional Centre Val de Loire. ;

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 15

- Votants : 21 (dont six pouvoirs)

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JANVIER 2019

Délibération 06-2019

.../...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Délibère

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 30 janvier 2019.

Votants : 21

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La Présidente du conseil d'administration de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique

Agnès SINSOULIER-BIGOT